

qualité grâce à la collaboration entre les différents acteurs que sont la police, les préfets, les centres LAVI et les maisons des femmes.

Mais on voit aujourd'hui que l'aide aux victimes ne suffit pas. Si les victimes, les enfants et les adultes doivent pouvoir être protégés durablement, il faut que les auteurs soient incités à modifier leur comportement. Le projet de suivi actif des auteurs de violence qui intégrait la protection des victimes, les besoins des enfants et la prise de conscience des auteurs a malheureusement dû être interrompu pour des raisons financières, alors que la phase pilote a été couronnée de succès et qu'on prévoyait initialement de le généraliser.

Le coût de la violence domestique est énorme et les auteurs de violence sont des récidivistes : autant de raisons d'accorder une importance particulière aux programmes destinés aux auteurs.

Dans ces conditions, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le coût de la violence domestique dans le canton de Berne, frais induits compris ?
Quelle est la part investie dans les programmes destinés aux auteurs ?
2. Le Conseil-exécutif pense-t-il comme moi que ces programmes sont indispensables pour endiguer la violence domestique ?
3. Où en est-on aujourd'hui dans le canton de Berne avec ces programmes ?
4. Comment les renforcer et les pérenniser ?
5. L'avenir du Service spécialisé Violence est-il assuré comme le réclamait le Grand Conseil dans sa motion intitulée « Soutenir l'action contre la violence des hommes » ?
6. Quand le Conseil-exécutif prévoit-il de généraliser le projet de suivi actif des auteurs de violence ?